

Rentrée 2018 : réserver la cantine, l'accueil périscolaire

Vous souhaitez que votre enfant mange à la cantine ou soit accueilli à la garderie, régulièrement ou exceptionnellement, au cours de l'année scolaire 2018/2019 ?

Inscription simplifiée

La Ville simplifie vos démarches. Cette année, vous n'avez qu'une seule pièce obligatoire à fournir pour réserver* : l'attestation CAF qui précise votre quotient familial (pour fixer les tarifs).

Votre enfant est inscrit d'office pour la rentrée de septembre 2018 (sauf s'il entre à l'école, en CP ou change d'école > dans ce cas, vous avez dû l'inscrire (/Archives-actus/Inscriptions-ecoles-mode-d-emploi)). **Il vous suffit donc de réserver la cantine et l'accueil périscolaire, si vous le souhaitez !**

3 possibilités pour réserver :

1. Réserver en ligne

Vous pouvez faire votre inscription en ligne. Vous devez pour cela avoir un compte personnel sur le nouveau site internet de la Ville :

>>> Vous avez déjà créé votre compte sur ce site : connectez-vous (<http://www.tourcoing.fr/user/login>)

>>> Vous n'avez pas encore créé votre compte : créez-vous un compte (

<http://www.tourcoing.fr/user/register>) puis associez-le à votre espace famille ou créez votre famille.

Besoin d'aide pour cette démarche ? Suivez les tutos en vidéo pour voir comment se créer un compte (<https://www.tourcoing.fr/Actualites/VIDEO-Comment-se-creer-mon-compte>).

2. Rendez-vous à l'Espace Familles

30 avenue Millet, rez-de-jardin

Du lundi au vendredi : 8h30 - 16h (sauf le jeudi : 12h)

3. Rendez-vous à la Direction des Écoles et des Familles

4 rue Anatole France

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 14h-17h (sauf le mercredi : 8h30-12h)

* Pièces à fournir (copie ou scann)

Pour tout le monde :

Copie de l'attestation CAF précisant le quotient familial 2018

Facultatif : Formulaire SEPA + RIB si vous faites le choix du prélèvement automatique

Pour les familles ne percevant pas de prestation de la CAF :

Copie recto/verso de l'avis d'imposition 2018 (revenus 2017)

Copie du détail du versement des prestations versées par un autre organisme

Pour les familles divorcées ou séparées :

Jugement précisant la garde. En cas de garde alternée un dossier est à constituer par chaque parent

Quelques règles pour la réservation

- Je réserve la cantine 21 jours à l'avance, pour éviter tout gaspillage alimentaire. J'indique les jours de présence ainsi que le menu choisi (avec ou sans viande) (/Ma-vie-pratique/Ecole-education/Restauration-scolaire)
- J'annule ma réservation de cantine 3 jours avant la date prévue
- En cas d'absence, je présente un certificat médical pour annuler les repas facturés (1 jour de carence sera appliqué)
- Je réserve l'accueil périscolaire 24h à l'avance
- J'annule ma réservation d'accueil périscolaire 24h à l'avance

Tarifs

QUOTIENT CAF	PRIX UNITAIRE DU REPAS
de 0 à 420€	1.00€
de 420,01 à 525€	
de 525,01 à 625€	
de 625,01 à 730€	2.00€
de 730,01 à 840€	
de 840,01 à 950€	
de 950,01 à 1070€	
de 1070,01 à 1190€	3.00€
supérieur à 1190€	
Hors TG	
ASE	4.95€
	3.00€

La facturation est mensuelle et reprend l'ensemble des prestations auxquelles l'enfant participera.

La facturation s'effectue en prépaiement avec régularisation des éventuelles absences ou présences non prévues.

Prix du repas pour les familles n'ayant pas de dossier d'inscription : 7 €

Pénalité en cas de non réservation du repas : 1,50 €